

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE

Numéro SIRET : 26910122600018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VILLEMOISSON

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET CCAS

ANNEE 2015

**SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE**

09 JUIN 2015

ARRIVEE

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

IV - ANNEXES

A - Eléments du bilan

p.11 A1 - Présentation croisée par fonction

p.13 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement

A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

p.16 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.17 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.20 D2 - Arrêté et signatures

Jointes Sans Objet

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
09 JUIN 2015
ARRIVEE

Code INSEE 91667	CCAS DE VILLEMOSISSON SUR ORGE BUDGET CCAS	BS 2015
-----------------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 105
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	30
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	177,98	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	174,52	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	74,18%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101,98%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2014 après le vote du compte administratif 2014.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	45 545,75	21 000,00

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 24 545,75

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	45 545,75	45 545,75
--	-----------	-----------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
---	--	--

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	45 545,75	45 545,75
---------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	265 400,00	0,00	34 000,00	34 000,00	299 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	938 000,00	0,00	0,00	0,00	938 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 217 400,00	0,00	34 000,00	34 000,00	1 251 400,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 200,00		11 545,75	11 545,75	12 745,75
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 219 000,00	0,00	45 545,75	45 545,75	1 264 545,75
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 219 000,00	0,00	45 545,75	45 545,75	1 264 545,75

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 264 545,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	34 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	24 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	31 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 159 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	1 179 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 213 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	1 234 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 219 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	1 240 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 219 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	1 240 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

24 545,75

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 264 545,75

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	34 000,00		34 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 545,75		11 545,75
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	45 545,75	0,00	45 545,75

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

45 545,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	-10 000,00		-10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 000,00		11 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		21 000,00	0,00	21 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

24 545,75

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

45 545,75

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	265 400,00	34 000,00	34 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	109 000,00	33 000,00	33 000,00
60618	Autres fournitures	1 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	14 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 300,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	17 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	78 000,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	2 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 100,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	100,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	16 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 600,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	938 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	9 200,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 100,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la form° professionnelle continue	300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	9 400,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1 700,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	400 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	20 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	300,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	174 800,00	0,00	0,00
64161	Emplois-jeunes	40 000,00	0,00	0,00
64168	Autres	600,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	109 500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	117 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	16 700,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	23 800,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	8 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 400,00	0,00	0,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur		0,00	0,00
6562	Aides	9 000,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 217 400,00	34 000,00	34 000,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	400,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	1 200,00	11 545,75	11 545,75
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 219 000,00	45 545,75	45 545,75
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 219 000,00	45 545,75	45 545,75

+

RESTES A REALISER 2014 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

45 545,75

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	34 000,00	-10 000,00	-10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	34 000,00	-10 000,00	-10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00	11 000,00	11 000,00
7031	Concessions dans les cimetières	2 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	18 000,00	11 000,00	11 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 159 000,00	20 000,00	20 000,00
7473	Départements	9 000,00	0,00	0,00
7474	Communes	1 000 000,00	20 000,00	20 000,00
7478	Autres organismes	150 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 213 000,00	21 000,00	21 000,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	6 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 219 000,00	21 000,00	21 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 219 000,00	21 000,00	21 000,00

+

RESTES A REALISER 2014 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

24 545,75

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

45 545,75

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement services urbains,	Action économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles												
Equipements municipaux (2)												
Equip. non municipaux (c/204) (3)												
Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses d'investissement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes d'investissement												

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes de fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS			BS	2015
--	--	--	----	------

IV - ANNEXES										IV
ELEMENTS DU BILAN										A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)										

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemen t - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	---	--	---	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		11 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	45 545,75
Dépenses réelles		11 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	45 545,75
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 545,75
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 545,75

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		24 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	45 545,75
Recettes réelles		24 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	45 545,75
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 545,75
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 545,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 545,75
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	0,00	0,00	-10 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7474	Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS	BS	2015
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	11 545,75	11 545,75
Dépenses de l'exercice	11 545,75	11 545,75
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 545,75	11 545,75
RECETTES TOTALES (2)	24 545,75	24 545,75
Restes à réaliser - reports	24 545,75	24 545,75
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	24 545,75	24 545,75

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non ventilables.

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS		BS	2015
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
DETAIL FONCTIONNEMENT		

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	521 Services à caractère social pour	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 000,00	1 000,00
Dépenses de l'exercice	1 000,00	1 000,00
011 Charges à caractère général	1 000,00	1 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 521	
	5210 Services communs	
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	1 000,00	
Dépenses de l'exercice	1 000,00	
011 Charges à caractère général	1 000,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES TOTALES (2)	25 000,00	8 000,00	33 000,00
Dépenses de l'exercice	25 000,00	8 000,00	33 000,00
011 Charges à caractère général	25 000,00	8 000,00	33 000,00
RECETTES TOTALES (2)	11 000,00	10 000,00	21 000,00
Recettes de l'exercice	11 000,00	10 000,00	21 000,00
013 Atténuations de charges	0,00	-10 000,00	-10 000,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 000,00	0,00	11 000,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	20 000,00	20 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 61	
	610 Services communs	
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	25 000,00	
Dépenses de l'exercice	25 000,00	
011 Charges à caractère général	25 000,00	
RECETTES TOTALES (2)	11 000,00	
Recettes de l'exercice	11 000,00	
013 Atténuations de charges	0,00	
70 Produits des services, du domaine et ve	11 000,00	
74 Dotations, subventions et participations	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CCAS DE VILLEMORISON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS	BS 2015
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	06	Subvention aux associations	AU PETIT BONHEUR		1 200,00
6574	03	Subvention aux associations	LES AMIS DES ANCIENS		3 000,00
6574	04	Subvention aux associations	PARENTS ENFANTS VAL D'ORGE		1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015

IV
C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	2	4	4	0	4
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint administratif de 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2è classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		1	1	2	2	0	2
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	1	1	0	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	0	1	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3	0	3	3	0	3
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principal 2è classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		6	0	6	6	0	6
Adjoint d'animation 2ème classe	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		13	3	16	16	0	16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/JNT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS		BS	2015
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015		C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2015	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
1 adjoint d'animation 2ème classe	C	ANIM	330	0,00	loi 2012-347	CDI
18 adjoints d'animation 2ème classe	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD
1 auxiliaire puéricultrice 1ère classe	C	MS	336	0,00	3-1	CDD
2 adjoints techniques 2ème classe	C	TECH	340	0,00	CAE	CDD
1 auxiliaire puériculture 1ère classe	N	MS	339	0,00	3	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2015	C1

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président du CCAS,
A Villemoisson-sur-Orge, le 04/06/2015
Le Président du CCAS :

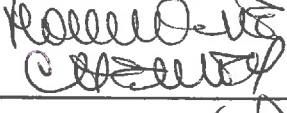
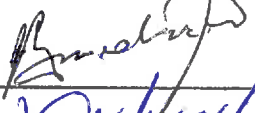
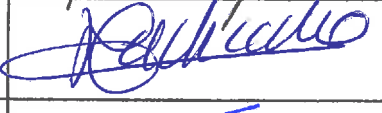
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Pour : 7
Contre : 1
Abstention : 1

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Villemoisson-sur-Orge, le 04/06/2015

Date de convocation : 21/05/2015

Les Membres du Conseil d'administration,

CARNERO Isabelle	
BOISSEAU Sandra	
YOUNSI Ordy	
BUATOIS Nicolas	
CHENIEUX Monique	
BOUDINET Nicole	
MACHADO Maria	
TRUCHE Jean	

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

09 JUIN 2015

ARRIVEE

Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 09/06/2015, et de la publication le 09/06/2015

A Villemoisson-sur-Orge, le 09/06/2015



